

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA
SAVOIE

Arrondissement de
SAINT JEAN DE
MAURIENNE

Canton de MODANE

Commune
de FOURNEAUX

OBJET :

**Demande de subvention
au titre du FDEC pour la
restructuration globale
de la place de la
sécherie – projet 2023.**

Nombre de Conseillers

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14

*Le Maire soussigné
Certifie qu'en application du
Code Général des Collectivités
Territoriales, la convocation du
Conseil Municipal a été affichée
le*

11 juillet 2022

N° 36-2022

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-deux, le **dix-huit juillet**, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur François CHEMIN, Maire.

Étaient présents : Claude MEILLE, Jean-Claude BLAIX, Patou ROBIN, Maryvonne ROBIN, Pierre SIRE, Gilles FAVRE, Pascale BERTHOLLET, Dorian MAGNIER, Dominique GALERNE, Samuel FADDA, Kelly BERTRAND, Aurélie FERREIRA.

Absents excusés : Florian DUCROT.

Procurations : Mélanie BIBOLLET donne procuration à François CHEMIN.

Secrétaire de séance : Dorian MAGNIER.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier relatif à la restructuration globale de la place de la sécherie – projet 2023.

Le coût de cette opération est estimé à 146.000€ HT.

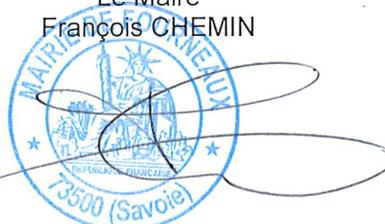
Monsieur le Maire précise que ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental de la Savoie et demande au Conseil Municipal de délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve le projet de restructuration globale de la place de la sécherie – projet 2023.
- Approuve le coût prévisionnel de l'opération pour un montant de 146.000€ HT.
- Sollicite du Conseil Départemental de la Savoie la subvention la plus élevée possible pour cet aménagement au titre du FDEC.
- S'engage à assurer le complément de financement par emprunt ou autofinancement.
- Demande au Conseil Départemental l'autorisation de commencer ces travaux avant la décision d'octroi de la subvention.
- Autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour Copie Conforme
Le Maire
François CHEMIN



Envoyé en préfecture le 19/07/2022

Reçu en préfecture le 19/07/2022

Affiché le 19/07/2022

ID : 073-217301175-20220718-20220718_36-DE

